


| | |
|---|--|
|  | Note d'informations aux patients pris en charge à la Chicotière |
| | MODALITES D'ACCES A VOTRE DOSSIER PATIENT |

Vous souhaitez avoir accès aux documents médicaux établis à l'occasion de vos soins :

- ↳ Vous devez adresser votre demande par courrier à l'intention Directeur Général des Apsyades :

Monsieur Raphaël VIOLLET
Association « Les Apsyades »
5 impasse du Petit Rocher
CS 8 - 44344 BOUGUENNAIS CEDEX

- ↳ Vous recevrez ensuite un courrier accusant réception de votre demande accompagné d'une fiche de renseignements précisant votre demande de communication de documents, à remplir par vos soins et à adresser au Directeur Général.

Cette fiche de renseignements vous précise :

- ↳ Les modalités d'accès à votre dossier
 - ↳ Les modalités de communication de votre dossier
-
- ↳ Si vous choisissez un envoi postal des copies de votre dossier, les frais de copie* et d'envoi en recommandé avec accusé de réception seront à votre charge et devront être réglés avant l'envoi (un devis vous sera fourni préalablement). Vous pouvez également venir chercher les copies au secrétariat, seuls les frais de copies vous seront facturés.
-
- ↳ Vous devez pouvoir accéder à votre dossier **au plus tard 8 jours après réception par l'établissement de la fiche de renseignements complétée par vos soins** (délai porté à **2 mois** lorsque **les informations datent de plus de 5 ans**) et au plus tôt après qu'un délai de 48 heures aura été observé.
Nous ferons tout notre possible pour respecter ce délai. Si toutefois, nous ne le respectons pas, vous pourrez vous adresser à Monsieur Laurent ELVIN (Coordinateur) pour formuler votre réclamation et qui pourra vous informer des voies de recours possibles.

*Les frais de copie s'élève à 0,10 cts d'euros.